

Règlement du SwimRun d'Orléans 2026

Informations pratiques

Le SwimRun d'Orléans se déroulera le **dimanche 27 septembre 2026** sur la base de loisirs de l'Île Charlemagne au Parc de Loire sur la commune de Saint Jean Le Blanc (45650).

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants (accessibles en dehors des épreuves).

Coordonnées GPS du site : 47.8952452509419 N, 1.9402148291959906

Lien Google Maps : VVWR+23 Saint-Jean-le-Blanc



Epreuve durable

Possibilité de covoiturage sur <https://www.mobicoop.fr/> en cherchant l'événement « SwimRun Orléans » La nature vous accueille, respectez-la ! Jetez vos déchets aux endroits appropriés sinon conservez-les.

Apportez votre bonnet de bain, votre gobelet, ... et limitons les déchets.

Épreuves

Les SwimRun sont des manifestations enchaînant des parcours de natation et course à pied répétés, d'un minimum de trois segments.

Le SwimRun d'Orléans pourra être effectué seul (solo) ou en équipe de deux (duo).

Deux distances sont proposées :

S :

- 6,9 km dont 1,4 km de natation et 5,5 km de course à pied
- Ouvert à partir de la catégorie cadet, personnes nées jusqu'en 2010.
- De 11h30 à 13h15 : Retrait des dossards
- 13h15 : Briefing
- 13h50 : Départ
- 16h00 : Remise des récompenses

M :

- 13,8 km dont 2,8 km de natation et 11 km de course à pied
- Ouvert à partir de la catégorie junior, personnes nées jusqu'en 2008.
- De 11h30 à 13h15 : Retrait des dossards
- 13h15 : Briefing
- 13h30 : Départ
- 16h00 : Remise des récompenses

Championnat régional de SwimRun (sur distance M en duo)

L'épreuve M en Duo sera support du championnat régional 2026 de SwimRun pour la région Centre-Val-de-Loire (manche unique).

Pour qu'une équipe soit classée dans ce championnat, les deux équipiers devront avoir une licence compétition FFTRI dans la région Centre-Val-de-Loire pour la saison 2026.

Toutefois, il n'est pas nécessaire que les deux équipiers soient licenciés dans le même club.

Seront récompensées les trois premières équipes au classement scratch (toutes catégories d'âge confondues) pour chacune des compositions d'équipes suivantes :

- Duos féminins
- Duos masculins
- Duos mixtes

Tarifs

Epreuve	Tarif solo (€)		Tarif par équipe de 2 (€)	
	Licencié FFTRI	Non licencié FFTRI compétition	Licenciés FFTRI	Non licenciés FFTRI Compétition
S	20	27	40	54
M	35	45	70	90

- Pour les non licenciés compétition de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), les tarifs incluent la licence Expérience (ex «pass compétition») (7€ pour la distance S et 10€ pour la distance M)
- Ces tarifs s'entendent hors frais de transaction et de gestion

Inscriptions

- Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site de Protiming : <https://www.protiming.fr/> dans la limite des places disponibles jusqu'à 48 heures avant l'épreuve (sous réserve de confirmation par Protiming).
- L'épreuve est limitée à 300 inscrits à répartir sur les deux distances.
- Une équipe DUO correspond à 2 inscrits
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- Chaque athlète, dont le dossier sera accepté (cela peut prendre quelques jours), verra son nom et prénom affiché sur la page « inscrits »

- La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et :

o de la **licence compétition FFTRI de l'année en cours**

o **OU** (pour ceux n'ayant pas de licence compétition) d'une **licence Expérience** à remplir et payer en ligne :

- Lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur : la prise d'une licence Expérience est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Expérience nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.
- **Il ne sera donc plus demandé de certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du swimrun par l'organisateur.**

- Les inscriptions sur place sont possibles, sous réserve de place disponible et de fournir les documents demandés ci-dessus, y compris la licence Expérience pour les non licenciés compétition. Néanmoins, les équipes inscrites sur place sur la distance M ne seront pas éligibles au championnat régional.

ATTENTION : Aucune modification dans la composition des équipes (DUO) ne sera possible après la fermeture des inscriptions en ligne.

Règlement de course

- Toutes les épreuves sont soumises à la dernière réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) consultable ici que le participant s'engage à respecter : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>
- Toute inscription à une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement.
- L'inscription se fait en équipe de deux ou en solo selon les formats.

- Pour participer en équipe, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme).
- Les personnes ne disposant pas du dossard seront interdites sur le parcours pendant le temps de la course et pourront être exclues de la course par l'organisation, même s'ils accompagnent un participant inscrit.
- Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate.
- Aucune limite de temps ne sera appliquée
- Départ :
 - o La présence des participants au briefing est obligatoire afin d'écouter les différentes consignes (parcours, sécurité, règles, pénalités, respect de l'environnement ...)
 - o Il n'y aura pas de départ différé entre les hommes et les femmes
- Arrivée :
 - o Une fois la ligne franchie, les participants devront rendre la puce électronique et le dossard (chasuble) sous peine de facturation supplémentaire (la non remise de la puce électronique ou de la chasuble sera facturée 15 euros).
 - o Le chronomètre sera arrêté par le comité d'organisation à la ligne d'arrivée. Pour les équipes, la présence simultanée des 2 coureurs de l'équipe sera obligatoire.

Règlement épreuve course à pied

- **Le parcours de course à pied est balisé.** Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir des chemins proposés.
- Les membres d'une même équipe s'engagent à ne pas être séparés de plus de 15 mètres sous peine de disqualification.
- Des zones de propreté seront définies par les organisateurs. Tout athlète abandonnant des déchets hors de ces zones se verra sanctionné selon l'application de la réglementation sportive de la FFTRI.

Règlement épreuve natation

- **Les participants devront apporter leur propre bonnet de bain** (port obligatoire)
- L'organisation ou le corps arbitral pourra vous interdire de prendre le départ si vous ne possédez pas de combinaison néoprène et que celle-ci est obligatoire (si la température de l'eau est inférieure à 16°C). Vous ne pourrez pas bénéficier d'un quelconque remboursement.
- Aucun prêt et aucune location de combinaison ne sont prévus sur place.

ATTENTION : Le port d'une combinaison de SwimRun ou à défaut d'une combinaison de type shorty est fortement recommandé si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 20°C. A contrario, le port d'une combinaison néoprène intégrale est déconseillé afin d'éviter une surchauffe en course à pied.

Athlète en situation de handicap

- Envoyer un mail à contact@orleans-triathlon.com en indiquant le handicap et les moyens mis en œuvre (nombre d'accompagnants, matériel, ...) afin que l'organisation puisse mettre en place les mesures adaptées permettant d'assurer la sécurité

Matériel

Matériel obligatoire

- le dossard (chasuble fournie par l'organisation)
- une paire de lunettes de natation
- un bonnet de bain
- la puce électronique pour le chronométrage (fournie par l'organisation)
- un sifflet sans bille, toujours à portée de main
- des chaussures adaptées
- une combinaison isotherme type néoprène portée sur l'intégralité de l'épreuve adaptée à des T° supérieures ou égales à 12°C si température de l'eau est inférieure à 16°. Si la température de l'eau est supérieure à 16°, aucune combinaison n'est obligatoire.

Matériel interdit

- Une combinaison isotherme type néoprène si température de l'eau supérieure à 24.5°
- Toute aide à la flottabilité de dimension supérieure à 100cm x 30cm

- Les palmes et les tubas

Matériel autorisé

- Une corde (ou leash) reliant les deux participants d'une même équipe est autorisée en course à pied et/ou en natation. Les départs sont donnés groupés, l'utilisation de la corde (ou leash) est autorisée à partir du premier tronçon de natation (et donc interdite sur le premier tronçon de course à pied);
- Toute aide à la flottabilité et à la traction (pull-buoy, plaquettes) de dimension inférieure à 100cm x 30cm.

Responsabilité vol / bris

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de mauvais entretien de son matériel.

Annulation ou modification de l'événement - Remboursement

- En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisation (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, (y compris température de l'eau inférieure à 12°C), décision des autorités administratives, etc...), aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.
- Le remboursement des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causée par la faute de l'organisation.
- Vous pouvez transférer votre inscription à un autre concurrent en ayant préalablement réalisé le changement (utiliser le formulaire de contact sur le site de Protiming afin de fournir toutes les informations demandées lors de l'inscription vous concernant avec celles du remplaçant).

Droit à l'image

- Les participants ou leur représentant légal renoncent à leur droit à l'image.